

Luxutilitaire S.A.S.

Bd. Route du Vin
L-5625 Schengen

Tel : 00352 26665026
Fax : 00352 2 6665029



Conditions générales

1. Garantie

Les véhicules neufs et d'occasion sont garantis selon les modalités prévues à la loi du 21 avril 2003 relative à la garantie de conformité et le cas échéant selon les termes prévus dans le contrat conclu entre les deux parties.

2. Livraison

2.1 L'acheteur de livraison indiquée d'autre part ne prendra livraison qu'à titre indicatif. L'acheteur prendra livraison dans le délai raisonnable d'usage et ne peut donner lieu à une résiliation du contrat, à une déduction de prix ou à des dommages pécuniaires.

2.1 Si dans les dix jours de la date à laquelle il aurait été informé par lettre recommandée de la disponibilité du véhicule acheté, le Client n'en a pas payé la livraison chez Luxutilitaire, Luxutilitaire aura le droit, sans mise en demeure préalable, de considérer la vente comme nulle et non avenue et de disposer du véhicule acheté selon ses convenances, sans préjudice du droit de Luxutilitaire d'exiger dans ce cas une indemnité forfaitaire de 25% du prix total pour insécurité de contrat.

Le Client donne par les présentes mandat formel et irrévocable à Luxutilitaire de signer en son nom toute déclaration de transfert qui serait venue nécessaire pour donner effet à l'acquisition de la vente, notamment de signer toute déclaration auprès du service d'immatriculation.

3. Droit de rétractation

Luxutilitaire a un droit de rétractation sur le véhicule vendu jusqu'à son dernier intégral en principal, intérêts et frais. Au cas où une livraison est intervenue en l'absence du paiement intégral, Luxutilitaire est habilité à utiliser de tous les moyens de droit pour obtenir le paiement intégral et notamment de pratiquer une totale rétrocession sur le véhicule.

4. Délai de paiement

En cas de non paiement, après mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse pendant six jours, Luxutilitaire peut considérer la vente comme nulle et non avenue, se réserver la possession du véhicule jusqu'à la date de son profit par tous moyens de droit ou de gré à gré. Les acomptes payés par le client étant versés par Luxutilitaire à titre de dommages-intérêts-convenables. Au cas où le producteur de la vente serait insuffisant pour couvrir la dette en principal, intérêts et frais du Client, Luxutilitaire pourra poursuivre le client en paiement du solde. Toute somme due en vertu du présent contrat sera versée, à partir de la date de livraison et à défaut par le Client d'avoir payé forfaitairement dans les dix jours après la date de la lettre d'information de la disponibilité du véhicule et sera dûment prélevée au taux de 10% par an.

5. Paiements

Tous paiements devront être faits soit à un des comptes bancaires de Luxutilitaire, soit par un chèque établi par une banque (philique bancaire), ou par de l'espèce.

6. Reprises

Les véhicules repris par Luxutilitaire seront repris sous réserve d'être en bon état de marche sans vices cachés et après de leur réglage complet, ainsi que de tous documents de leur véhicule et d'être remplis (Certificat d'immatriculation, Certificat de conformité Européen, Carte d'entretien). Le véhicule de reprise sera livré au jour de livraison dans l'état où il se trouvait le jour de la conclusion du présent contrat de vente. En cas de modification relative à l'état du véhicule de reprise, Luxutilitaire peut être révisé.

- a) annuler le contrat de reprise et exiger le paiement de la valeur de la reprise ou;
 - b) exiger le remboursement du véhicule dans l'état où il se trouvait le jour de la conclusion du contrat.
- L'état du véhicule résulte d'un constat signé par le Client et Luxutilitaire.

7. Lois et juridictions compétentes

Le présent contrat est soumis à la loi luxembourgeoise et toutes contestations pourront naître du présent contrat seront de la compétence exclusive des tribunaux luxembourgeois du siège de Luxutilitaire.